



Le CDI

(Centre de Documentation et d'Information)

Ses règles et son fonctionnement

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi	8h30 - 12h30 / 13h15 - 17h	Récréations OUVERT entre 13h15 et 13h45 FERME à 10h20 et à 15h40
Vendredi	8h30 - 12h30 / 13h - 17h un vendredi sur deux	

Les horaires et jours d'ouverture peuvent varier en fonction des activités et clubs.

Le planning hebdomadaire du CDI est affiché à l'extérieur des halls du CDI et de la Vie scolaire.

Un CDI pour quoi faire ?

- **Faire des recherches** pour préparer un exposé ou un travail demandé par un professeur.
- **Lire, s'informer** sur l'actualité, un thème particulier ou sur les métiers et les études.
- **Emprunter** des documents : romans, contes, livres documentaires, magazines, ...
Certains documents (BD, mangas, dictionnaires,...) sont consultables uniquement sur place.
- **Découvrir** et enrichir ses connaissances : grâce aux documents, aux expositions, aux ateliers et aux concours proposés régulièrement par la professeure-documentaliste.

Quand et comment venir au CDI ?

Le CDI reçoit 18 élèves par séance, selon et dans l'ordre des activités prioritaires citées ci-dessus.

Les élèves viennent au CDI pour un créneau horaire complet : toute sortie en cours de séance est interdite.

• Pendant une heure de permanence :

1. **Se ranger avec les autres classes en étude, dans le rang CDI** : les surveillants font l'appel et gèrent les inscriptions pour les places encore disponibles.
2. **Se rendre calmement au CDI** : déposer son sac avant d'entrer et prendre uniquement les affaires utiles à son travail pour toute la séance, déposer le carnet de correspondance sur le bureau de la professeure-documentaliste et s'inscrire sur le logiciel d'appel du CDI.

- Pendant la pause du midi : se ranger à l'extérieur devant le hall d'entrée du CDI et attendre calmement l'ouverture.

Réservations : dans le cadre d'un travail nécessitant de venir au CDI, il est possible de réserver une place à l'avance auprès de la documentaliste, pour un créneau horaire précis (études + créneaux 11h30-12h15 / 13h15-13h45).

Règles de vie au CDI

- ✓ Le CDI est un lieu de lecture et de travail qui doit rester calme.
- ✓ Respecter les personnes, le matériel et les documents mis à la disposition de tous.
- ✓ Ranger correctement les documents et le matériel utilisés avant de quitter le CDI.
- ✓ Demander l'autorisation pour utiliser les ordinateurs et autre matériel du CDI ; sur les ordinateurs, seules les activités scolaires et les jeux éducatifs (Portail du CDI) sont autorisées.
- ✓ Rendre les documents empruntés en bon état et dans les délais prévus.

En cas de non-respect du règlement, les élèves peuvent être exclus temporairement du CDI.